



APPRENTISSAGE BACCALURÉAT PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs :

- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
- Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
- Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Filière Paysagiste

- 4^{ème} - 3^{ème}
- CAPa Jardinier Paysagiste
- BPA Travaux d'Aménagements Paysagers
- **BAC PRO Aménagements Paysagers**
- CS dans le secteur du paysage
- BTSA Aménagements Paysagers
- Licence Professionnelle en Aménagement du Paysage
- Ingénieur Paysagiste

Une insertion dans la vie active

- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
- Développer sa motricité
- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifique et technique

Le Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers est un diplôme délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire** (50 % Contrôles en Cours de Formation et 50 % Épreuves Terminales). Les CCF sont organisés tout au long de la formation par les formateurs afin de contrôler les acquis. Les épreuves terminales permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Ce diplôme a pour objectif **l'insertion professionnelle**. Une **poursuite d'études** peut être envisagée en BTSA et des Certificats de Spécialisation sont accessibles.

L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE REUSSITE



Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute

Taux de réussite
Voir site internet

TAUX D'INSERTION
Voir site internet

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le CDFAA de la Corrèze à cette adresse : <https://cdfaa-de-la-correze.com>

TAUX DE SATISFACTION
Voir site internet

CDFAA de la Corrèze

23 Murat - 19130 VOUTEZAC - 05 55 25 27 64
cfa.brive-voutezac@educagri.fr
www.cdfaa-de-la-correze.com

Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité
d'accueillir des publics en situation
de handicap.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir

Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

APPRENTISSAGE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



CDFAA de la Corrèze

Diplôme de niveau 4
Formation en alternance

Le titulaire de ce diplôme travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal. Il participe à la conduite de chantiers paysagers : il prépare, organise et exécute les travaux, utilise et entretient les matériels et les équipements, organise le travail d'équipe. Il améliore les sols, implante et met en place les voies et les réseaux, effectue les plantations, installe l'irrigation, l'éclairage, le mobilier... Il peut encore entretenir les espaces paysagers : il taille les végétaux, les arbres et les haies, désherbe les sols, les gazons et les massifs, il suit l'état sanitaire des végétaux et assure leur traitement. Il est en relation avec les différents partenaires de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.

• Objectifs :

Le CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac vous propose une formation de **BAC PRO Aménagements Paysagers** qui répond aux besoins des professionnels.

Elle se traduit par un enseignement dont l'objectif est de découvrir le monde du travail chez un maître d'apprentissage pour avoir des capacités professionnelles dans le domaine de l'aménagement paysager et de travailler tout en respectant les règles de sécurité.

• Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat. Pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- ✓ Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Etre issu(e) d'une classe de seconde générale et technologique ou professionnelle NJPF (Nature Jardin Paysage Forêt).
- ✓ Disposer d'un CAPa ou d'un autre diplôme de niveau 3 du même secteur.
- ✓ Possibilité d'hébergement et de restauration. Pour les tarifs, nous consulter.

➤ Pas de pré-requis particulier hormis la maîtrise de la langue française.

• Contenu pédagogique :

➤ Enseignement général :

Mathématiques/Sciences
(173h)

Français
(112h)

Histoire/Géographie
(78h)

EPS
(78h)

Biologie/Écologie
(69h)

Anglais
(82h)

Informatique
(28h)

Documentation
(28h)

Éducation Socio Culturelle
(78h)

➤ Enseignement technologique et professionnel :

Aménagements paysagers
(295h)

Économie
(104h)

Biologie végétale
(73h)

Sciences et techniques des équipements
(70h)

Accompagnement à la rédaction du dossier professionnel
(40h)

Santé Sécurité au Travail
(29h)

EIE Dessin Technique
(28h)

• Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de **1365h sur 2 ans**. Le parcours alterne des périodes en centre de formation (19 semaines en 1^{ère} et 20 semaines en 2^e année) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

<https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

• Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation afin d'adapter la formation en fonction de votre parcours.

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations.